



Demande d'autorisation d'explosifs

A. INFORMATION DU DEMANDEUR D'AUTORISATION*		
<i>*Selon la section 27 du Règlement sur les explosifs, les personnes ci-après peuvent présenter une demande d'autorisation d'un explosif : a) la personne qui a l'intention de fabriquer l'explosif, b) le fabricant étranger de l'explosif, ou c) la personne qui a la permission d'un fabricant de l'explosif pour présenter la demande. Note : Si le demandeur d'autorisation diffère du fabricant, le demandeur d'autorisation doit fournir une lettre du fabricant l'autorisant à agir en son nom.</i>		
Société (le cas échéant)		
Nom	Prénom	Titre
Adresse		Ville
Province / Territoire / État	Pays	Code postal / ZIP
Téléphone	Télécopieur	Adresse électronique
Signature		Date (a/m/j)
B. INFORMATION DU FABRICANT		
Tel qu'à la section A		
Nom du fabricant		
Nom	Prénom	Titre
Adresse		Ville
Province / Territoire / État	Pays	Code postal / ZIP
Téléphone	Télécopieur	Adresse électronique
C. LISTE DES EXPLOSIFS AUTORISÉS		
Si les explosifs soumis dans cette demande sont déclarés autorisés par l'inspecteur en chef, je souhaite qu'ils soient publiés sous le nom du (choisir la case la plus appropriée) : Demandeur Fabricant Je comprends aussi que le nom qui sera publié sur la liste des explosifs autorisés devra aussi apparaître sur l'emballage et l'étiquetage des explosifs autorisés.		



Demande d'autorisation d'explosifs

D. PÉRIODE D'AUTORISATION**

***Selon la section 26 du Règlement sur les explosifs, une autorisation pour une période indéterminée vise un explosif destiné à être utilisé de façon continue ou récurrente. Elle peut comporter des restrictions. Une autorisation pour une période déterminée vise un explosif destiné à être utilisé à des fins particulières (par exemple, une analyse chimique, la mise à l'essai d'un produit, des recherches scientifiques ou un concours international où des pièces pyrotechniques sont utilisées) pour une période déterminée.*

Période indéterminée

Période déterminée pour une tournée ou un concours international où des pièces pyrotechniques sont utilisées

La classe de l'explosif attribuée par le pays d'origine aux fins de transport : _____
Les endroits et les dates de la tournée ou du concours au cours duquel l'explosif sera utilisé (le cas où il y aurait plus de 3 endroits différents, veuillez joindre une liste à votre demande):

Adresse endroit #1 : _____

Dates des spectacles à l'endroit #1 (a/m/j) : _____

Adresse endroit #2 : _____

Dates des spectacles à l'endroit #2 (a/m/j) : _____

Adresse endroit #3 : _____

Dates des spectacles à l'endroit #3 (a/m/j) : _____

Les mesures de contrôle qui seront mises en oeuvre pour garantir que l'explosif ne sera utilisé que dans le cadre de la tournée ou du concours international à l'égard duquel il est autorisé:

La procédure de destruction de toute quantité non utilisée de l'explosif, avant l'expiration de l'autorisation :

Période déterminée en vue d'une activité autre qu'une tournée ou un concours international

Du (a/m/j) : _____ au (a/m/j) : _____

La quantité d'explosif qui sera utilisée pour la période: _____

Chaque lieu où l'explosif sera utilisé (le cas où il y aurait plus de 3 endroits différents, veuillez joindre une liste à votre demande):

Adresse endroit #1 : _____

Adresse endroit #2 : _____

Adresse endroit #3 : _____

Dans le cas de la mise à l'essai d'un produit, le lieu où l'explosif sera fabriqué :

Adresse du fabricant : _____

La procédure de destruction de tout explosif inutilisé avant la date d'expiration de l'autorisation :



Demande d'autorisation d'explosifs

E. NOM COMMERCIAL ET NUMÉRO DE PIÈCE	
<i>Les noms commerciaux et numéros de pièces déclarés dans cette section seront publiés sur la liste des explosifs autorisés et doivent être exactement les mêmes que ceux apparaissant sur l'étiquetage de l'explosif. Pour des demandes comportant plus de dix (10) articles, veuillez fournir une copie électronique (Microsoft Excel) des numéros de pièces et noms commerciaux.</i>	
	Numéro de pièce (le cas échéant)
	Nom commercial
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	
7.	
8.	
9.	
10.	
F. TYPE D'EXPLOSIF	
Sélectionnez le type d'explosif le plus approprié pour les articles/substances que vous soumettez.	
Type E – Explosifs détonants E.1 – explosifs de sautage E.2 – explosifs à charge creuse E.3 – explosifs destinés à des usages particuliers	
Type I – Systèmes d'amorçage I	
Type P – Poudre propulsive P.1 – poudre noire et ses substituts de catégorie de risque EP 1 P.2 – poudre sans fumée et substituts de poudre noire de catégorie de risque EP 3	
Type C – Cartouches C.1 – cartouches pour armes de petit calibre C.2 – cartouches pour pyromécanismes C.3 – amorces à percussion	
Type D – Explosifs destinés à des fins militaires ou à des fins d'application de la loi D	
Type F – Pièces pyrotechniques F.1 – pièces pyrotechniques à l'usage des consommateurs F.2 – pièces pyrotechniques à grand déploiement F.3 – pièces pyrotechniques à effets spéciaux F.4 – accessoires pour pièces pyrotechniques	
Type R – Moteurs de fusée R.1 – moteurs de fusée miniature R.2 – moteurs de fusée haute puissance R.3 – accessoires pour moteur de fusée	
Type S – Explosifs à usage spécial S.1 – explosifs à risque restreint S.2 – explosifs à risque élevé	



Demande d'autorisation d'explosifs

G. PORTÉE DE L'EXPLOSIF	
Quelle est l'utilisation projetée de l'explosif? Sous quelles circonstances sera-t-il utilisé?	
Décrivez ses caractéristiques de rendement et ses modes de fonctionnement et d'utilisation.	
Le cas échéant, veuillez résumer les résultats de tout essai effectué par ou pour un État étranger qui a autorisé l'explosif ou un explosif similaire, ou la classe de l'explosif attribuée par un État étranger.	
Quelle sera la circonstance dans laquelle cet explosif sera utilisé? Commercial Militaire/Corps policier (les explosifs militaires ne sont pas publiés sur la liste des explosifs autorisés) Essais Tournée ou concours international impliquant des pièces pyrotechniques Autre, spécifiez: _____	
H. CLASSE POUR LE TRANSPORT	
Numéro de l'ONU souhaité :	Classe de l'ONU souhaitée :
I. DONNÉES TECHNIQUES	
Les renseignements techniques suivants sont requis avec votre demande (ceci ne s'applique pas pour une demande d'autorisation pour une période déterminée pour une tournée ou un concours international impliquant des pièces pyrotechniques) :	
	Le dessin technique à l'échelle, de l'objet explosif, qui précise les dimensions et les éléments de l'objet, ainsi que les matériaux de fabrication de celui-ci
	La composition de l'explosif, ainsi que la tolérance ou l'étendue de chacun de ses ingrédients, exprimées en pourcentage
	La composition de tout explosif de remplacement, ainsi que la tolérance ou l'étendue de chacun de ses ingrédients, exprimées en pourcentage
	Poids net de la charge explosive
	Poids brut de l'article explosif



Demande d'autorisation d'explosifs

J. EMBALLAGE ET ÉTIQUETAGE	
Les renseignements suivants sont requis avec votre demande (ceci ne s'applique pas pour une demande d'autorisation pour une période déterminée pour une tournée ou un concours international impliquant des pièces pyrotechniques) :	
	La description de l'emballage ou du contenant dans lequel l'explosif sera manipulé, utilisé, stocké ou exposé pour la vente
	La description de l'emballage ou du contenant dans lequel l'explosif sera transporté et stocké et les normes de sécurité auxquelles l'emballage ou le contenant devra être conforme en application de la <i>Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses</i>
	Les renseignements qui seront inscrits sur l'explosif et sur son emballage
	Les directives sur la sécurité, dans les deux langues officielles (français et anglais), qui doivent accompagner l'explosif et qui indiquent normalement les précautions à prendre pour prévenir les accidents lors de la manipulation, du stockage, de l'utilisation ou de la destruction de l'explosif ainsi que la marche à suivre en cas de perte ou de vol de celui-ci
K. DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS	
<p>Pour demander l'autorisation d'un explosif, faire parvenir par courrier l'information requise à l'adresse ci-bas. Veuillez noter qu'il y a des frais associés à la révision de demandes d'autorisation d'un explosif (www.rncan.gc.ca/explosifs). Une facture vous sera envoyée suite à la révision de votre demande.</p> <p style="text-align: center;">a/s Directeur, Inspecteur en chef des explosifs RNCCan - Division de la réglementation des explosifs 580 rue Booth, 10ième étage Ottawa, Ontario K1A 0E4 Canada</p>	
L. DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS	
<p>En vertu de la <i>Loi sur les explosifs</i>:</p> <p>"23. (1) Sous réserve du paragraphe (2), quiconque, sans y être expressément autorisé par le ministre, communique sciemment un renseignement confidentiel recueilli dans le cadre de la présente loi commet une infraction et encourt, sur déclaration de culpabilité :</p> <p style="margin-left: 20px;">(a) soit, par procédure sommaire, une amende maximale de cinq mille dollars; (b) soit, par mise en accusation, une amende maximale de dix mille dollars et un emprisonnement maximal de six mois, ou l'une des peines.</p> <p>(2) Une personne peut communiquer un renseignement visé au paragraphe (1) pour l'exercice des attributions prévues à la présente loi ou à toute autre loi fédérale, l'application de la présente loi ou l'observation de toute autre règle de droit, ou dans le cas où la divulgation est vraisemblablement nécessaire à la sécurité de personnes ou à la protection de biens"</p>	